

## ANNEXE VOLONTAIRE

Note écologique et environnementale du parc AgriPV de  
Cherré-Au (72)

**Demande d'examen au cas par cas**



| Date       | Révision du document | Objet de la révision           | Rédacteurs                                                                                              | Contrôle qualité                                             |
|------------|----------------------|--------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|
| 07/03/2026 | V2                   | Complément DREAL du 23/02/2026 | Romain PAVISSE, ancien écologue, propriétaire et exploitant du terrain faisant l'objet du projet AgriPV | Johasina RASOLOARISON, Agrivoltis, Responsable développement |
|            |                      |                                | Johasina RASOLOARISON, Agrivoltis, Responsable développement                                            |                                                              |

## Sommaire

|      |                                                                                         |    |
|------|-----------------------------------------------------------------------------------------|----|
| I.   | Présentation du projet et justification du choix du site.....                           | 3  |
| 1.   | Caractéristiques techniques et insertion .....                                          | 3  |
| 2.   | Justification du choix de la parcelle .....                                             | 3  |
| II.  | État initial de la biodiversité .....                                                   | 4  |
| 1.   | Méthode de caractérisation .....                                                        | 4  |
| 1.1. | Recherche bibliographique .....                                                         | 4  |
| 1.2. | Relevés de terrain.....                                                                 | 4  |
| 2.   | Contexte écologique et réglementaire (ZNIEFF, sites Natura 2000, APB, ENS) .....        | 5  |
| 2.1. | Réseau Natura 2000.....                                                                 | 6  |
| 2.2. | Zones Naturelles d'Intérêts Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) .....       | 7  |
| 2.3. | Enjeux liés aux continuités écologiques.....                                            | 8  |
| 3.   | État initial botanique détaillé .....                                                   | 9  |
| 3.1. | Analyse de la structure végétale .....                                                  | 9  |
| 3.2. | Typologie fonctionnelle des espèces .....                                               | 9  |
| 4.   | Expertise Faunistique (Avifaune et Mammalogie) .....                                    | 10 |
| III. | Évaluation des impacts et mesures de réduction ERC (Éviter – Réduire – Compenser) ..... | 11 |
| IV.  | Analyse des services écosystémiques et synergies .....                                  | 14 |
| V.   | Argumentaire de non-significativité des impacts .....                                   | 14 |
| 1.   | Absence de taxons floristiques protégés ou menacés .....                                | 14 |
| 2.   | Impacts sur le cortège faunistique .....                                                | 14 |
| A.   | Chiroptères (Chauves-souris).....                                                       | 14 |
| B.   | Entomofaune (Insectes) .....                                                            | 15 |
| C.   | Avifaune : Analyse des milieux ouverts et des haies.....                                | 15 |
| 3.   | Analyse de l'aléa "Zone Humide" .....                                                   | 15 |

## I. Présentation du projet et justification du choix du site

### 1. Caractéristiques techniques et insertion

Le projet porte sur l'installation de structures agrivoltaïques sur une surface de 21 800 m<sup>2</sup>. La conception privilégie une densité faible pour garantir la pérennité du système fourrager, qu'il s'agisse de fauche ou de pâturage multi-espèces.

Faisons mention en amont des éléments techniques suivants :

|                                                                                                                                                |                                                                      |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|
| <b>Puissance crête (MWc)</b>                                                                                                                   | 0,950                                                                |
| <b>Surface clôturée du projet (ha)</b>                                                                                                         | 2,18 ha                                                              |
| <b>Taux de couverture du terrain au sens du décret AgriPV (Surface projetée/ Surface implantation des modules)</b>                             | 29,6% (optimisé pour la pénétration de la lumière)                   |
| <b>Taux de couverture en mode tracking (%) – Dans un système de tracking, on parle de TOS en mode tracking</b>                                 | 14,8%                                                                |
| <b>Emprise au sol (surface imperméabilisée : piste lourde, plateforme de levage, poste électrique, pieux de fondation, poteaux de clôture)</b> | 198 m <sup>2</sup> soit environ 0,9 % de la surface clôturée du site |

- Ancrage : Pieux battus ou micropieux, selon étude géologique.
- Aucun terrassement lourd, aucun apport de béton en plein champ (hors poste de transformation),
- Retrait du dispositif à la fin de la période de production.

### 2. Justification du choix de la parcelle

Le site a été sélectionné pour sa faible sensibilité écologique intrinsèque. Située hors périmètre Natura 2000 et hors ZNIEFF, la parcelle présente une composition floristique banale et une topographie plane facilitant l'installation sans modification du profil hydrique du sol. Il s'agit d'une prairie permanente de moins de 10 ans, fortement dominée par les graminées fourragères sélectionnées pour leur profil de production.

La parcelle peut souffrir de sécheresse l'été malgré son profil argileux, du fait d'une profondeur de sol relativement peu importante.

## II. État initial de la biodiversité

---

### 1. Méthode de caractérisation

#### 1.1. Recherche bibliographique

Réalisée via la consultation de l'INPN, des données associatives naturalistes locales, ciblée sur la présence d'espèces protégées sur ou à proximité immédiate de la parcelle. Nous avons également examiné le zonage réglementaire local (ZNIEFF, Natura 2000, APPB).

#### 1.2. Relevés de terrain

Nous avons réalisé la typologie phytosociologique de la zone et le repérage botanique en présence/absence, selon parcours libres, avec importance accordée aux messicoles et aux espèces prairiales patrimoniales.

Pour ce qui concerne la faune locale, nous avons recherché les indices de présence via des parcours libres, procédé à des observations directes (ciblées sur la faune protégée diurne) et évalué les potentialités écologiques d'accueil en lien avec les habitats identifiés. La fréquentation par les chiroptères a spécifiquement été estimée via 3 passages en début de nuit (printemps/été 2025) avec un détecteur d'ultrasons hétérodyne d'entrée de gamme.

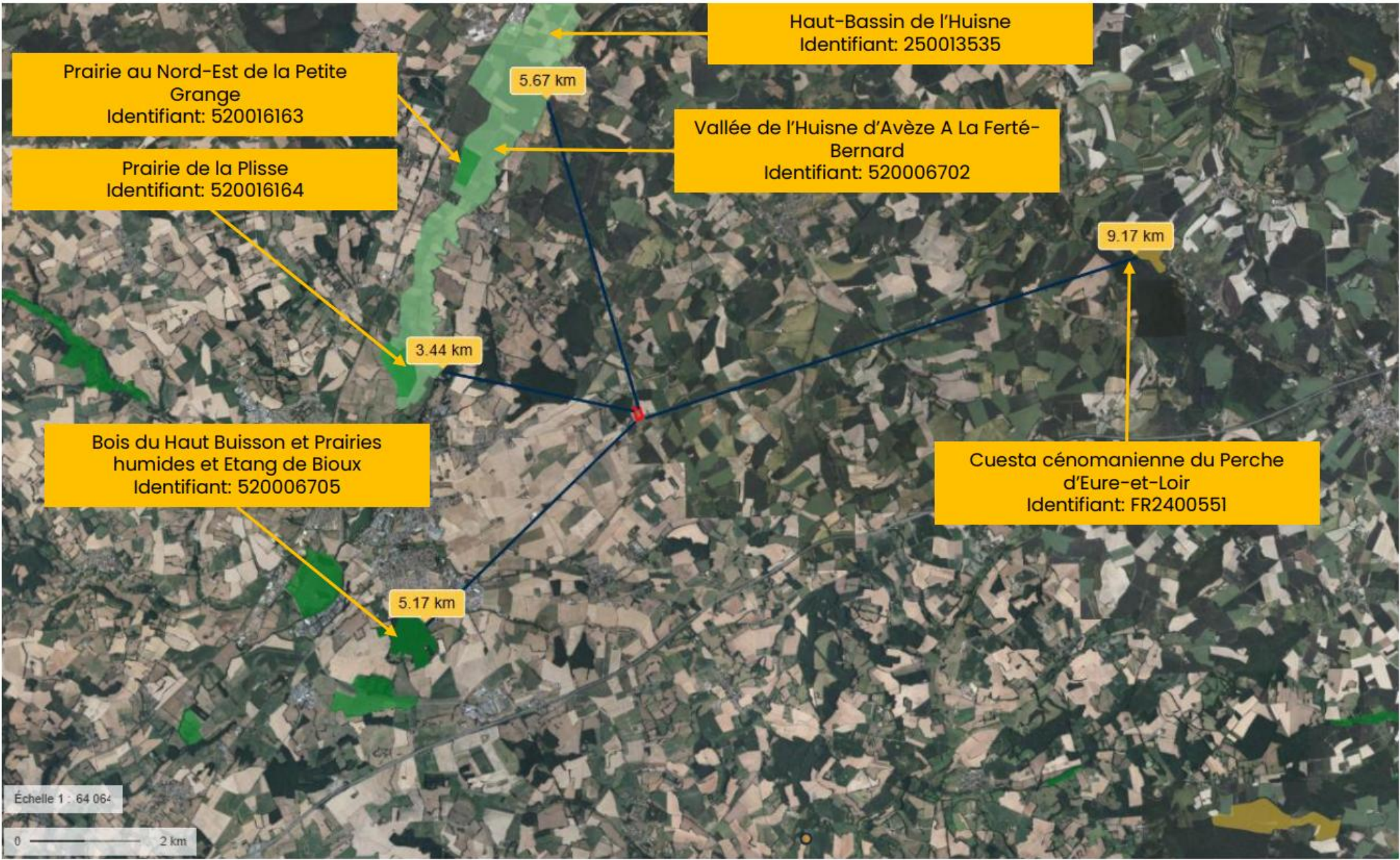
Voici les périmètres environnementaux autour du projet :



Projet agrivoltaïque Cherré-Au (72)

Dossier de demande au cas par cas environnemental

CARTE DES SITES NATURA 2000 A PROXIMITE ET DES ZNIEFF



**Projet agrivoltaïque Cherré-Au (72)**

Plan de situation échelle 1/64 000

**LEGENDE:**

- Zone du projet
- ZNIEFF I
- ZNIEFF II
- NATURA 2000 au titre de la Directive Habitats

Geoportail.gouv.fr

**ANNEXE 6**

FÉVRIER 2026

agrivoltis

03 Mars 2026

2.1. Réseau Natura 2000

Le réseau Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels protégés. Il a pour objectif de préserver les espèces et les habitats menacés et/ou remarquables, notamment dans l'espace rural et forestier. Il vise à assurer la protection de sites européens sans pour autant y prohiber toute activité humaine. L'enjeu est de promouvoir une gestion adaptée des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvage, tout en respectant les exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que les particularités régionales et locales de chaque état membre.

Le maillage de sites s'étend sur tout le territoire de l'Union européenne pour une politique cohérente de préservation des espèces et des habitats naturels

Le réseau Natura 2000, articulé autour de trois directives européennes, prévoit deux types de zones naturelles protégées :

- Les Zones de Protection Spéciale (ZPS) issues de la Directive "Oiseaux" n° 79/409/CEE du 2 avril 1979, concernant la conservation des oiseaux sauvages ;
- Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) et Sites d'Intérêt Communautaires (SIC) issus de la Directive "Habitats" n° 92/43/CEE du 21 mai 1992, concernant la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvage.

Pour chaque site du réseau, il est élaboré un Document d'Objectifs (DocOb). Ce document de synthèse, établi en concertation avec les acteurs locaux, identifie les objectifs, définit les moyens d'action et planifie à long terme leur conservation.

Voici le détail du site NATURA 2000 issu du document d'objectifs - [https://www.donnees.centre.developpement-durable.gouv.fr/Natura2000/docob\\_Fr2400551/docob\\_fr2400551.pdf](https://www.donnees.centre.developpement-durable.gouv.fr/Natura2000/docob_Fr2400551/docob_fr2400551.pdf) - autour de la zone du projet :

| Type | Code      | Nom                                | Superficie | Habitats principaux                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Espèces d'intérêt Communautaire                                                                                                                                                                                                                                                        | Distance du site d'étude | Evaluation de l'incidence du périmètre environnemental sur la zone du projet                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|------|-----------|------------------------------------|------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ZSC  | FR2400551 | Cuesta cénomanienned' Eure-et-Loir | 350 ha     | Lacs eutrophes naturels (3150) ; Pelouses sèches semi-naturelles (6210*) ; Mégaphorbiaies hygrophiles (6430) ; Grottes non exploitées (8310) ; Hêtraies acidophiles atlantiques (9120) ; Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum (9130) ; Chênaies-charmaies (9160) ; Forêts de pentes du Tilio-Acerion (9180*) ; Vieilles chênaies acidophiles (9190) ; Tourbières boisées (91D0*) ; Forêts alluviales (91E0*) | Grand Rhinolophe ( <i>Rhinolophus ferrum-equinum</i> ) ; Murin à oreilles échancrées ( <i>Myotis emarginatus</i> ) ; Grand murin ( <i>Myotis myotis</i> ) ; Triton crêté ( <i>Triturus cristatus</i> ) ; Chabot ( <i>Cottus gobio</i> ) ; Lucane cerf-volant ( <i>Lucanus cervus</i> ) | 9,17 km                  | Le projet est situé à 9,17 km du site Natura 2000 <b>FR2400551 – Cuesta cénomanienned' Eure-et-Loir</b> . La zone d'implantation du projet correspond à une prairie ne présentant pas les habitats (milieux forestiers, zones humides, cavités) ayant justifié la désignation du site en NATURA 2000. Aucune continuité écologique fonctionnelle n'a été identifiée entre le projet et le site Natura 2000. Au regard de la distance et de la nature du terrain, le projet n'est pas susceptible d'engendrer d'incidence significative sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés. |

## **2.2. Zones Naturelles d'Intérêts Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)**

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) sont issues d'un recensement et d'un inventaire des espaces naturels lancé en 1982. Cet inventaire a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation et dont l'intérêt repose soit sur l'équilibre et la richesse de l'écosystème, soit sur la présence d'espèces de plantes ou d'animaux rares ou menacés.

L'inventaire distingue deux types de zones :

- **ZNIEFF de type I (ZNIEFF I)** : elle couvre un territoire correspondant à une ou plusieurs unités écologiques homogènes, de superficie en général limitée, caractérisé par son intérêt biologique remarquable ;
- **ZNIEFF de type II (ZNIEFF II)** : elle contient des milieux naturels formant un ou plusieurs ensembles naturels possédant une cohésion élevée et entretenant de fortes relations entre eux. Elle se distingue de la moyenne du territoire régional environnant par son contenu patrimonial plus riche, son degré d'artificialisation plus faible et offre des potentialités biologiques importantes.

**Le périmètre du projet n'est concerné par aucune Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF).**

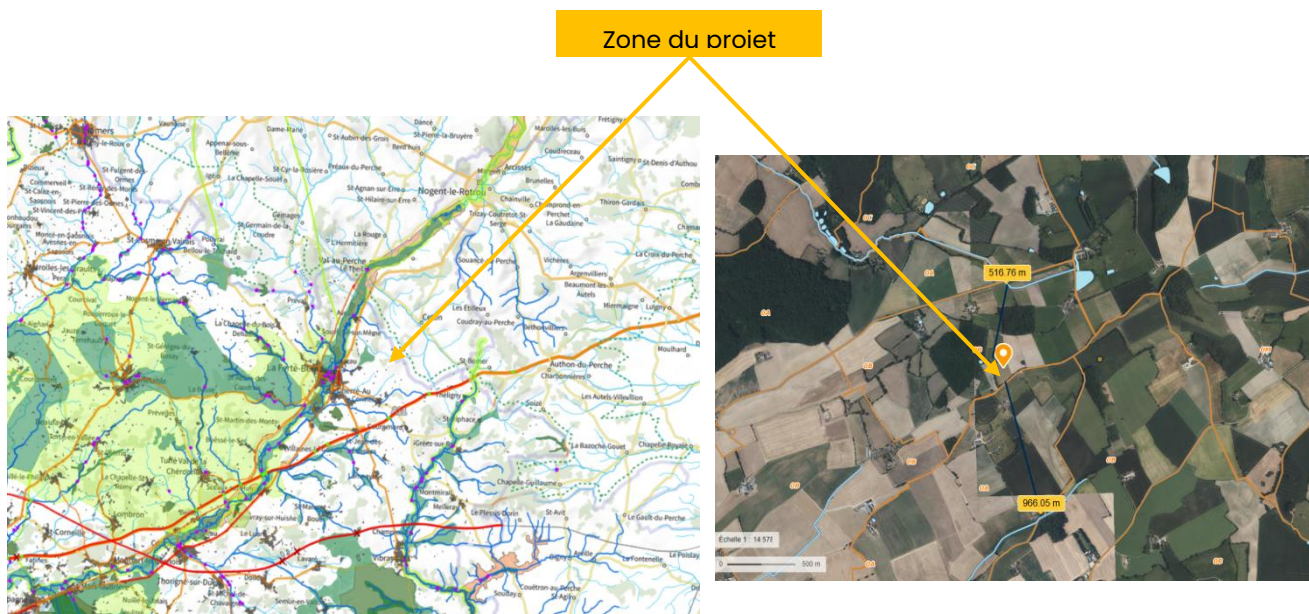
En revanche, plusieurs ZNIEFF de type I et II sont présentes à plus de 5 km de la zone du projet :

- **ZNIEFF I :**
  - Prairie au Nord-Est de la Petite Grange – Identifiant : 520016163 : 5 km
  - Prairie de la Plisse – Identifiant : 520016164 : 3,44 km
  - Bois du Haut Buisson et Prairies humides et Etang de Bioux – Identifiant : 520006705 – 5,17 km
- **ZNIEFF II :**
  - Haut-Bassin de l'Huisne Identifiant – 250013535 : 5,67 km
  - Vallée de l'Huisne d'Avèze A La Ferté-Bernard – Identifiant : 520006702 : 5,67 km

Au regard des distances entre les ZNIEFF et la zone du projet ainsi que l'absence de continuité écologique identifiée entre la zone du projet et la vallée de l'Huisne, le projet n'est pas susceptible d'engendrer d'incidence notable sur ce périmètre environnemental.

### 2.3. Enjeux liés aux continuités écologiques

L'enjeu est faible puisque le site d'étude est localisé dans une zone isolée des principaux réservoirs de biodiversité. Le site n'est entouré que de **Cours d'eau Corridors** au Nord et au Sud situés respectivement à **516,76 m** et **966,05 m**.



Source : [Carte du Schéma Régional de Cohérence Écologique des Pays de la Loire](#)

### 3. État initial botanique

#### 3.1. Analyse de la structure végétale

La parcelle présente une strate herbacée dense, structurée par des graminées sociales dominantes (*Dactylis glomerata*, *Festuca pratensis*, *Lolium perenne*) et un cortège de dicotylédones compagnes dominé par *Trifolium repens*.

- Référentiel EUNIS : E2.11 (Prairies à Pâturin et Trèfle).
- Syntaxonomie : Alliance du *Cynosurion cristati*. La présence ponctuelle de la Crépide molle (*Crepis mollis*) et de la Centaurée noire (*Centaurea nigra*) indique une transition vers l'*Arrhenatherion*, en lien vraisemblable avec les pratiques de fauche.

La liste ci-dessous, récapitule l'ensemble des espèces observées de mai 2024 à octobre 2025, toutes appartiennent à la catégorie « LC – préoccupation mineure » de la liste rouge régionale de l'UICN. Aucun n'est protégé au niveau national ou régional.

**Apiacées** : *Daucus carotta*,

**Astéracées** : *Helminthotheca echioides*, *Leondoton hispidus*, *Senecio vulgaris*, *Crepis mollis*, *Centaurea nigra*, *Bellis perennis*, *Achillea millefolium*, *Leucanthemum vulgare*,

**Caryophyllacées** : *Cerastium fontanum*, *Silene latifolia*, *Lysimachia arvensis*, *Stellaria media*,

**Convolvulacées** : *Convolvulus arvensis*

**Fabacées** : *Lotus corniculatus*, *Medicago arabica*, *Vicia sativa*, *Trifolium pratensis*, *Trifolium repens*, *Pisum sativum*

**Géraniacées** : *Geranium robertianum*, *Geranium dissectum*

**Lamiacées** : *Prunella vulgaris*

**Malvacées** : *Malva neglecta*

**Plantaginacées** : *Plantago lanceolatum*, *Veronica chamaedrys*

**Poacées** : *Poa annua*, *Poa pratensis*, *Holcus lanatus*, *Festuca rubra*, *Festuca pratensis*, *Dactylis glomerata*, *Bromus hordeaceus*, *Lolium perenne*, *Alopecurus pratensis*, *Avena fatua*, *Hordeum murinum*

**Polygonacées** : *Rumex obtusifolius*, *Rumex conglomeratus*

**Renonlacées** : *Ranunculus acris*, *Ranunculus repens*

**Rosacées** : *Geum urbanum*, *Potentilla anserina*

**Urticacées** : *Urtica dioica*

Les données consultables ne font pas mention d'espèces végétales protégées sur le site ou dans sa proximité immédiate.

#### 3.2. Typologie fonctionnelle des espèces

| Groupe Écologique       | Espèces Marqueuses (votre inventaire)                                                                | Signification pour le projet                                   |
|-------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| Graminées<br>Prairiales | <i>Poa pratensis</i> , <i>Dactylis glomerata</i> ,<br><i>Festuca rubra</i> , <i>Lolium perenne</i> , | Socle de la biomasse. Espèces résilientes à l'ombrage partiel. |

|                                   |                                                                                          |                                                                                                                                |
|-----------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                   | <i>Alopecurus pratensis</i>                                                              |                                                                                                                                |
| <b>Légumineuses (Bio)</b>         | <i>Trifolium repens, T. pratense, Lotus corniculatus, Vicia sativa, Medicago arabica</i> | Fourragère fixatrices d'azote, issues du semis agricole initiale ou naturellement implantée. Maintien de la valeur fourragère. |
| <b>Espèces Nitrophiles</b>        | <i>Rumex obtusifolius, Urtica dioica, Stellaria media, Geranium dissectum</i>            | Marqueurs de l'activité anthropique, pâturage, passages. Faible enjeu patrimonial.                                             |
| <b>Messicoles &amp; Rudérales</b> | <i>Senecio vulgaris, Malva neglecta</i>                                                  | Témoins de l'histoire culturelle (rotation bio). Diversité floristique intéressante mais banale.                               |
| <b>Plantes de "fraîcheur"</b>     | <i>Ranunculus repens, Rumex conglomeratus, Potentilla anserina</i>                       | Zones de légère stagnation hivernale, confirmant un sol argilo-limoneux                                                        |

#### 4. Expertise Faunistique (Avifaune et Mammalogie)

Malgré l'absence de micro-habitats complexes sur la parcelle, une analyse de potentiel a été menée :

- **Avifaune nicheuse au sol** : le risque concerne principalement l'Alouette des champs (*Alauda arvensis*). Cependant, sur une surface réduite de 2 ha ceinturée de haies et de bois, la pression de prédation par les lisières réduit l'attractivité du site pour les nicheurs "de plein champ".
- **Avifaune des haies** : Les haies périphériques (non impactées) servent de corridors et de sites de nidification pour les passereaux communs, qui peuvent utiliser la prairie concernée par le projet comme zone d'alimentation.
- **Chiroptères (Chauves-souris)** : le site constitue un terrain de chasse de faible intensité pour les espèces communes du genre *Pipistrellus* et *Eptesicus*, mais également pour des espèces comme le Grand murin (*Myotis myotis*) et la Noctule commune (*Nyctalus noctula*) déjà contactés en chasse à proximité du site.
- **Entomofaune** : La présence confirmée sur site de la Mante religieuse (*Mantis religiosa*) est un indicateur de la complexité de la chaîne trophique locale. En tant que prédateur généraliste, sa présence atteste d'une biomasse importante d'orthoptères (criquets, sauterelles) et de diptères, favorisée par l'absence de traitements phytosanitaires (conduite en Agriculture Biologique).

Par ailleurs, les données consultables ne font pas mention d'espèces végétales protégées sur le site ou dans sa proximité immédiate.

### III. Évaluation des impacts et mesures de réduction ERC (Eviter – Réduire – Compenser)

---

Les incidences prévisibles du projet liées à la **phase travaux** peuvent être de plusieurs natures :

- La dégradation d'habitats naturels et d'espèces par la circulation d'engins et de personnes ;
- La destruction d'habitats naturels et d'espèces par l'implantation des parcs agrivoltaïques ;
- La perte temporaire d'habitats naturels et d'espèces (zone de chasse, alimentation, reproduction, etc.) par l'arrêt de l'exploitation de la parcelle le temps des travaux ;
- La destruction d'individus ou de nichées d'espèces ;
- Le dérangement sonore et visuel des espèces ;
- La pollution lumineuse par éclairage des zones de travaux, des bases-vie, etc. ;
- Le risque de pollutions accidentelles par des produits issus de la pétrochimie (hydrocarbures, huiles, etc.) ;
- Le risque de dispersion et d'introduction d'espèces végétales exotiques envahissantes ;

Les incidences prévisibles liées à la **phase d'exploitation** sont quant à elles les suivantes :

- La perte permanente d'habitats d'espèces (zone de chasse, alimentation, reproduction, etc.) ;
- La création d'habitats par la plantation de haies ;
- Le dérangement sonore et visuel des espèces ;
- Le risque de collision pour la faune ;
- La fragmentation du milieu et des habitats : rupture des corridors et isolement des populations ;
- Le risque de pollutions accidentelles par des produits issus de la pétrochimie (hydrocarbures, huiles, etc.) lors de l'entretien du site ;
- La modification des conditions d'ensoleillement du site par la présence des ombrières agrivoltaïques.

Plusieurs mesures ERC sont mise en œuvre dans le cadre de ce projet.

| Description des types d'incidences                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                    |                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Type d'incidence                                                                   | Source d'incidence                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Groupes concernés                                                                                                                                  | Niveau d'incidence initiale estimé | Mesures                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Phase chantier                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                    |                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Dégradation d'habitats                                                             | Circulation d'engins et de personnes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Habitats naturels et flore                                                                                                                         | Faible à moyen                     | <b>Type de mesures</b> : Réduction (R)                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Habitats d'espèces faunistiques (insectes, amphibiens, reptiles, oiseaux, mammifères terrestres, chauve-souris)                                    |                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Destruction d'habitats                                                             | Implantation du parc agrivoltaïque                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Habitats naturels et flore                                                                                                                         | Faible                             | - Réduction : Gestion et limitation des poussières générées par le chantier<br>- Application de bonnes pratiques afin de prévenir les risques de pollutions accidentelles<br>- Application de bonnes pratiques visant à limiter la propagation des espèces exotiques envahissantes                                                            |
|                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Habitats d'espèces faunistiques (insectes, amphibiens, reptiles, oiseaux, mammifères terrestres, chauve-souris)                                    |                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Perte temporaire d'habitats                                                        | Emprise du projet et des zones de travaux (base travaux, zone de dépôts)<br>Fauchage<br>Terrassement                                                                                                                                                                                                                                                                         | Habitats naturels et flore<br><br>Habitats d'espèces faunistiques (insectes, amphibiens, reptiles, oiseaux, mammifères, terrestres, chauve-souris) | Faible                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Destruction d'individus ou de nichées d'espèces                                    | Tous types de travaux (fauchage, terrassement, etc...)<br>Circulation d'engins et de personnes                                                                                                                                                                                                                                                                               | Flore<br>Faune (insectes, amphibiens, reptiles, oiseaux, mammifères terrestres, chauve-souris)                                                     | Faible à moyen                     | <b>Type de mesures</b> : Evitement (E) et Réduction (R)<br><br>- Adaptation du calendrier des travaux aux rythmes biologiques des espèces<br>- Les travaux seront réalisés prioritairement entre septembre et février, afin d'éviter la période de reproduction et de nidification des espèces et de limiter les impacts sur la biodiversité. |
| Dérangement sonore et visuel des espèces                                           | Tous types de travaux (terrassement, travaux prolongés, etc...): il est estimé que les travaux dureront de 3 à 4 mois.                                                                                                                                                                                                                                                       | Faune (insectes, amphibiens, reptiles, oiseaux, ammières terrestres, chauve-souris)                                                                | Faible                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Pollution lumineuse                                                                | Eclairage des zones de travaux (impact faible en raison de travaux réalisés en journée)                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Faune, principalement oiseaux et chiroptères                                                                                                       | Négligeable                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Risque de pollutions accidentelles (habitats et eau)                               | Base-vie (eau domestique)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Habitats naturels et flore                                                                                                                         | Faible à moyen                     | <b>Type de mesures</b> : Réduction (R)<br><br>- Formation et sensibilisation de l'ensemble du personnel en phase chantier<br>- Mise en œuvre de bonnes pratiques visant à prévenir les risques de pollutions accidentelles                                                                                                                    |
|                                                                                    | Fuite d'huiles et hydrocarbures des engins; déversement de matières en suspension ou de produits toxiques sur le sol<br><br>Lavage des engins                                                                                                                                                                                                                                | Habitats d'espèces faunistiques (insectes, amphibiens, reptiles, oiseaux, mammifères terrestres, chauve-souris)                                    |                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Risque de dispersion et d'introduction d'espèces végétales exotiques envahissantes | Terrassements, apports de matériaux<br><br>Circulation d'engins et de personnes                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Habitats naturels et flore<br><br>Habitats d'espèces faunistiques (insectes, amphibiens, reptiles, oiseaux, mammifères terrestres, chauve-souris)  | Faible à moyen                     | <b>Type de mesures</b> : Réduction (R)<br><br>Mise en œuvre de bonnes pratiques destinées à limiter la propagation des espèces exotiques envahissantes                                                                                                                                                                                        |
| Phase d'exploitation                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                    |                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Perte permanente d'habitats                                                        | La mise en place de parc agrivoltaïque nécessite l'imperméabilisation de petits éléments ponctuels ou linéaires : pistes engravées semi-perméables (passage du SDIS), pieux des panneaux, postes de livraison, poteaux des clôtures, plateforme de levage.<br><br>La surface imperméabilisée s'élève environ à 196,12 m2 soit 0,9% de la surface clôturée du site (2,18 ha). | Habitats naturels et flore<br><br>Habitats d'espèces faunistiques (insectes, amphibiens, reptiles, oiseaux, mammifères terrestres, chiroptères)    | Faible                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |

|                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                        |        |                                                                                                                                                  |
|------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|--------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Dérangement sonore et visuel des espèces             | <p>Circulation d'engins et de personnes liée à l'entretien du site</p> <p>Le dérangement lié à l'activité agricole demeure prépondérant sur le site et concentrera, comme aujourd'hui, la majorité des perturbations observées.</p>                                                                                                                                                                                  | Faune                                                                  | Faible | <p><b>Type de mesures</b> : Réduction (R)</p> <p>Adaptation, le cas échéant, des interventions aux rythmes biologiques des espèces</p>           |
| Risque de collision pour la faune                    | Risque mineur de collision avec les panneaux (faune volante)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Faune (insectes, oiseaux et chiroptères)                               | Faible |                                                                                                                                                  |
| Risque de fragmentation du milieu et des habitats    | Création de l'aménagement coupant des axes de déplacements potentiels : l'emprise clôturée est de 2,18 ha                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Faune                                                                  | Faible | <p><b>Type de mesures</b> : Réduction (R)</p> <p>Installation d'une clôture permettant le passage de la petite faune</p>                         |
| Risque de pollutions accidentelles (habitats et eau) | Risque d'accident lié à la circulation d'engins pour l'entretien qui sera ponctuel                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | <p>Habitats naturels</p> <p>Habitats d'espèces</p> <p>Faune du sol</p> | Faible | <p><b>Type de mesures</b> : Réduction (R)</p> <p>Mise en œuvre de bonnes pratiques visant à prévenir les risques de pollutions accidentelles</p> |
| Modification des conditions d'ensoleillement         | L'ombrage généré par les panneaux pourrait entraîner une modification mineure des cortèges végétaux présents sur le site, surtout sous les panneaux. Toutefois, dans le cas de panneaux tournants, l'amplitude thermique et la durée de l'ombrage sont réduits permettant de limiter cet effet. De plus, le maintien de l'exploitation agricole dans les mêmes termes qu'aujourd'hui du site limite aussi cet effet. | <p>Habitats naturels</p> <p>Habitats d'espèces</p>                     | Faible |                                                                                                                                                  |

## IV. Analyse des services écosystémiques et synergies

Dans le cadre d'un projet agricole basé sur l'extensivité, selon le label de l'agriculture biologique, l'aménagement pourrait apporter des bénéfices notables :

1. **Bien-être animal** : Les structures offrent un abri contre le rayonnement solaire direct et les intempéries pour le bétail, réduisant le stress thermique.
2. **Stockage de Carbone** : Contrairement aux parcs au sol avec décapage, le maintien de la prairie permanente assure la conservation du stock de carbone organique du sol (SOC).
3. **Réversibilité** : Le contrat d'exploitation prévoit le démantèlement complet et le recyclage des pieux, rendant la parcelle à son état initial sans perte de valeur agronomique ou environnementale

## V. Argumentaire de non-significativité des impacts

La faible emprise au sol associée au faible taux de couverture, ainsi qu'au caractère peu patrimonial de l'habitat initial nous placent dans une situation particulièrement favorable en termes de gestion des impacts sur l'environnement.

Les mesures d'évitement et de réduction détaillée au paragraphe 3 permettent d'argumenter en faveur d'une non-significativité des impacts résiduels du projet.

### 1. Absence de taxons floristiques protégés ou menacés

Parmi les 49 espèces végétales recensées, aucune ne figure sur les listes de protection nationale ou régionale (Pays de la Loire). La présence de la Grande Marguerite (*Leucanthemum vulgare*) ou du Lotier corniculé (*Lotus corniculatus*) apporte une valeur mellifère indéniable au site, mais ne constitue pas un frein réglementaire à l'aménagement, dès lors que le couvert végétal est maintenu sous les structures. La bibliographie récente concernant ce niveau de couverture (<30%) sur des prairies pâturées du Grand-Ouest ont, en outre, tendance à pointer une hausse légère de la biodiversité spécifique locale.

Notons en sus que l'implantation des structures agrivoltaïques est conçue pour permettre le passage des outils de fauche mécanique entre les rangs, garantissant ainsi le contrôle des espèces nitrophiles sociales et le maintien de la qualité de la prairie.

### 2. Impacts sur le cortège faunistique

#### A. Chiroptères (*Chauves-souris*)

L'enjeu principal pour les chiroptères en milieu agricole concerne la perte de gîtes et la fragmentation des corridors de déplacement.

- **Absence d'impact direct** : Le projet n'implique aucune suppression d'arbre creux ou de bâti ancien, excluant toute destruction de gîte.
- **Maintien des fonctionnalités** : Les haies périphériques, supports essentiels pour l'écholocation et le transit des espèces communes (*Pipistrellus pipistrellus*, *Eptesicus serotinus*) comme plus menacées, sont intégralement préservées.
- **Dynamique trophique** : le maintien d'une gestion extensive en Agriculture Biologique garantit une ressource en insectes riche (coléoptères, lépidoptères nocturnes).

L'installation des trackers, par leur faible emprise et leur hauteur, ne constitue pas un obstacle physique majeur au vol de chasse, qu'il s'effectue soit en lisière, soit au-dessus de la strate herbacée.

### B. Entomofaune (Insectes)

La richesse floristique recensée (49 taxons) et la présence de la Mante religieuse (*Mantis religiosa*) témoignent d'un écosystème fonctionnel.

- **Continuité du cycle biologique** : Le maintien de la prairie permanente sous les structures permet la survie des larves et la persistance des sites de ponte (oothèques pour la Mante, tiges creuses pour les hyménoptères).
- **Micro-climat favorable** : L'alternance ombre/lumière créée par la dynamique des panneaux offre un gradient thermique bénéfique à l'entomofaune thermophile. Les structures verticales servent de supports d'affût et de repos. L'absence de traitements phytosanitaires assure en complément le maintien de la diversité spécifique.

### C. Avifaune : Analyse des milieux ouverts et des haies

Le risque d'impact sur l'avifaune est analysé selon deux types :

- **Oiseaux des haies (passereaux)** : Les espèces nicheuses et migratrices utilisent les lisières arborées. Le projet respectant un recul par rapport aux haies existantes, aucun dérangement des sites de nidification n'est à prévoir. Le site d'alimentation que peut constituer le couvert végétal prairial ne subira pas de modification profonde.
- **Oiseaux de milieu ouvert (Alouette des champs)** : Bien que la parcelle soit une prairie ouverte, la présence de haies et de bois en périphérie limite naturellement son attractivité pour les nicheurs de plein champ qui exigent des dégagements visuels plus vastes (> 5-10 ha). L'implantation des structures n'induit pas de fragmentation d'un habitat préférentiel. En phase chantier, une mesure de réduction par calendrier de travaux (évitement de la période de nidification d'avril à juillet) garantit l'absence d'impact sur la nidification.

## 3. Analyse de l'aléa "Zone Humide"

Bien que l'inventaire mentionne des espèces appréciant une relative fraîcheur de l'habitat (*Ranunculus repens*, *Rumex conglomeratus*), la dominance très nette des espèces mésophiles (Dactyle, Fétuque, Pâturin des prés) et l'absence d'espèces indicatrices strictes (selon l'Arrêté du 24/06/08) permettent d'écarter la qualification de zone humide sur l'emprise du projet. La zone n'est par ailleurs pas inscrite dans les inventaires ou pré-inventaires existants.